

221C0637  
FR0000038242-FS0214

26 mars 2021

**Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**GROUPE OPEN**

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 25 mars 2020, la société par actions simplifiée Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse :
  - le 16 février 2021, par suite d'une acquisition d'actions GROUPE OPEN hors marché, le seuil de 10% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 818 465 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 10,13% du capital et 7,63% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ; et
  - le 2 mars 2021, par suite d'une modification du nombre de droits de vote de la société GROUPE OPEN, le seuil de 10% des droits de vote de la société GROUPE OPEN et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 846 676 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 10,48% du capital et 10,38% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Le déclarant a précisé détenir, au 24 mars 2021, pour le compte desdits fonds, 846 676 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 10,48% du capital et 10,38% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société GROUPE OPEN par la société Amiral Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société GROUPE OPEN ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Amiral Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société GROUPE OPEN ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 8 079 823 actions représentant 10 722 856 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 8 079 823 actions représentant 8 157 122 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. communiqué de la société GROUPE Open en date du 2 mars 2021).